



CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Contrat N° : SIG56466-012
Entre ATLANTIC MEDIA
et COTHIAS FLAVIE
Né(e) le : 04/02/2001 à QUINCY SOUS SENART
Nationalité : FRANCAISE
N° SS : 2 -01 -02 -91 -514 -019 -29
COTHIAS FLAVIE
16 AVENUE DES FRERES LUMIERE
94360 BRY SUR MARNE

Les conditions d'engagement du contrat sont fixées comme il suit en l'application de l'article L1242-2-3ème du code du travail :

Objet du contrat : W9 D'OR ST DENIS DU 25 AU 27/11/2023
Durée minimale du contrat : 1 jour(s)
Date du contrat à compter du : 25/11/2023 le(s) 25/11 2023
Lieu de travail : ST DENIS
Fonction : ASSISTANT SON Statut non cadre

Accord et convention applicable :

Le salarié est régi par les dispositions de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement, et par l'accord collectif national professionnel portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du secteur audiovisuel du 21 Février 2008. De plus, le salarié est soumis aux dispositions du règlement intérieur en vigueur au sein de la société, tel qu'affiché dans les endroits affectés à cet usage, et dont il déclare avoir connaissance.

Rémunération brute :

Il est convenu entre la société et le salarié une rémunération brute de 150,00 € pour une durée de 8 heures de travail effectif par jour.

Le 25/11/2023: Début et fin d'exploitation de 09:00H à 18:00H, coupure 01:00H

La rémunération brute totale pour cette période est de 150,00 € pour un total de 8,00 heures à déclarer, incluant les trajets et majorations.

Toute heure effectuée au-delà serait majorée et payée conformément aux dispositions en vigueur.

Au titre de ce contrat, le contractant est affilié :

au régime de l'URSSAF n° 527 000000 211 361 540 - 11, rue Franklin- 85930 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9,
à la caisse des congés spectacles n° 72154938 001 groupe AUDIENS - 74, rue Jean Bleuzen - 92177 VANVES CEDEX,
au régime de retraite complémentaire IRPS / IRCPS groupe AUDIENS - 74, rue Jean Bleuzen - 92177 VANVES CEDEX,
à la caisse de prévoyance AUDIENS PREVOYANCE 74 rue Jean Bleuzen 92177 VANVES cedex.

Certification sociale : CS0003-202308, valable jusqu'au 01/08/2023

LE CONTRACTANT

LE 24/11/2023

FAIT A OLLONNE SUR MER, LE 24/11/2023

Christophe ARRIVE
Directeur Général Délégué
Directeur des Productions

POUR LA SOCIETE

S.A. ATLANTIC MEDIA
AMP VISUAL TV
7, allée Titouan Lamazou
CS 60010 - Ollonne sur Mer
85109 LES SABLES D'OLONNE Cedex
Tél. +33 (0)2 51 21 11 12 - Fax +33 (0)2 51 21 66 66
Siret 338 310 348 - APE 5912Z - S.A au capital de 2 442 500 €



CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Contrat N° : SIG56810-018
Entre ATLANTIC MEDIA
et COTHIAS FLAVIE
Né(e) le : 04/02/2001 à QUINCY SOUS SENART 16 AVENUE DES FRERES LUMIERE
Nationalité : FRANCAISE
N° SS : 2 -01 -02 -91 -514 -019 -29 94360 BRY SUR MARNE

Les conditions d'engagement du contrat sont fixées comme il suit en l'application de l'article L1242-2-3^{ème} du code du travail :

Objet du contrat : FOOT - LIGUE 1 - 2023/2024 PARIS J13 D1 21H LE 24/11/
Durée minimale du contrat : 1 jour(s)
Date du contrat à compter du : 24/11/2023 le(s) 24/11 2023
Lieu de travail : PARIS
Fonction : ASSISTANT SON Statut non cadre

Accord et convention applicable :

Le salarié est régi par les dispositions de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'événement, et par l'accord collectif national professionnel portant diverses dispositions d'ordre social spécifiques aux entreprises techniques du secteur audiovisuel du 21 Février 2008. De plus, le salarié est soumis aux dispositions du règlement intérieur en vigueur au sein de la société, tel qu'affiché dans les endroits affectés à cet usage, et dont il déclare avoir connaissance.

Rémunération brute :

Il est convenu entre la société et le salarié une rémunération brute de 150,00 € pour une durée de 8 heures de travail effectif par jour.

Le 24/11/2023: Début et fin d'exploitation de 11:00H à 01:45H, coupure 01:00H

La rémunération brute totale pour cette période est de 303,75 € pour un total de 13,75 heures à déclarer, incluant les trajets et majorations.

Toute heure effectuée au-delà serait majorée et payée conformément aux dispositions en vigueur.

Au titre de ce contrat, le contractant est affilié :

au régime de l'URSSAF n° 527 000000 211 361 540 - 11, rue Franklin- 85930 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9,
à la caisse des congés spectacles n° 72154938 001 groupe AUDIENS - 74, rue Jean Bleuzen - 92177 VANVES CEDEX,
au régime de retraite complémentaire IRPS / IRCPS groupe AUDIENS - 74, rue Jean Bleuzen - 92177 VANVES CEDEX,
à la caisse de prévoyance AUDIENS PREVOYANCE 74 rue Jean Bleuzen 92177 VANVES cedex.

Certification sociale : CS0003-202308, valable jusqu'au 01/08/2023

LE CONTRACTANT

FAIT A OLLONNE SUR MER, LE 24/11/2023

Christophe ARRIVE

Directeur Général Délégué

Directeur des Productions

LE 24/11/2023

POUR LA SOCIETE

S.A. ATLANTIC MEDIA

AMP VISUAL TV

7, allée Titouan Lamazou

CS 00010 - Olonne sur Mer

85109 LES SABLES D'OLONNE Cedex

Tél. +33 (0)2 51 21 11 12 - Fax +33 (0)2 51 21 66 66

Siren 335 310 348 - APE 5912Z - S.A. au capital de 2 442 500 €



CONTRAT A DUREE DETERMINEE

Contrat N° : 2023-015
Entre : ATLANTIC MEDIA
et : COTRAS FLAVIE
Né(e) le : 01/02/2001 à GUNCY SOUS SENART
Nationalité : FRANÇAISE
N° SS : 3-01-03-91-214-019-59
4030 BRY SUR MARNE

Les conditions d'engagement du contrat sont fixées comme il suit en l'application de l'article L1243-2 du code du travail :

Objet du contrat : FOOT - LIGUE 1 - 2023/2024 PARIS 115 BT 2411/2023
Durée minimale du contrat : 1 (un) an(s)
Date du contrat à compter du : 24/11/2023 jusqu'au 24/11/2023
Lieu de travail : PARIS
Fonction : ASSISTANT SON - Statut non cadre
Accord et convention applicable :
Le salarié est régi par les dispositions de la convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et du développement, et par l'accord collectif national professionnel portant diverses dispositions d'ordre social applicables aux entreprises techniques du secteur audiovisuel du 21 février 2008. De plus, le salarié est soumis aux dispositions du règlement intérieur en vigueur au sein de la société, tel qu'inscrit dans les chartes affectées à cet usage, et dont il déclare avoir connaissance.

Rémunération brute :
Il est convenu entre la société et le salarié une rémunération brute de 120,00 € pour une durée de 8 heures de travail effectif par jour.
Le 24/11/2023, début et fin d'exploitation de 11:00h à 01:00h, coupure 01:00h
La rémunération brute totale pour cette période est de 300,75 € pour un total de 17,75 heures à déclarer, incluant les trajets et majorations.
Toute heure effectuée au-delà serait majorée et payée conformément aux dispositions en vigueur.

Au titre de ce contrat, le contractant est affilié :
au régime de l'URSSAF n° 527 00000 111 361 240 - 11, rue Franklin-85100 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9,
à la caisse des congés payés n° 12124938 001 groupe AUDIOVIS - 74, rue Jean Béraud - 92177 VANVES CEDEX,
au régime de retraite complémentaire IRRS / IRRPS groupe AUDIOVIS - 74, rue Jean Béraud - 92177 VANVES CEDEX,
à la caisse de prévoyance AUDIOVIS PREVOYANCE 74 rue Jean Béraud 92177 VANVES cedex.

Certification sociale : C20003-202308, valable jusqu'au 01/08/2023
LE CONTRATANT
FAIT A GUNCY SUR SENART, LE 24/11/2023
Christophe ARIVE
Directeur Général Délégué
Directeur des Productions
POUR LA SOCIETE

LA SOCIETE
ATLANTIC MEDIA
11, rue Franklin
85100 LA ROCHE SUR YON
CEDEX 9
Tél : 02 51 31 12 12 - Fax : 02 51 31 12 13
www.atlanticmedia.fr

Signature



MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Contrat d'apprentissage
(art. L6211-1 et suivants du code du travail)



N° 10103*09

(Lire ATTENTIVEMENT la notice Cerfa de remplir ce document)

Mode contractuel de l'apprentissage ¹

L'EMPLOYEUR		☒ employeur privé	☐ employeur « public »*
Nom et prénom ou dénomination : ATLANTIC MEDIA SA		N°SIRET de l'établissement d'exécution du contrat : 33531034800065	
Adresse de l'établissement d'exécution du contrat :		Type d'employeur : 12	
N° : 177	Voie : av des Grésillons	Employeur spécifique : 0	
Complément :		Code activité de l'entreprise (NAF) : 5912Z	
Code postal : 92230		Effectif total salariés de l'entreprise : 500	
Commune : GENNEVILLIERS		Convention collective applicable : CCN des entreprises techniques au service de la création et de l'événement	
Téléphone : 01 46 88 11 11		Code IDCC de la convention : 2717	
Courriel : mathieu.nguyen@ampvisualtv.tv			
*Pour les employeurs du secteur public, adhésion de l'apprenti au régime spécifique d'assurance chômage : ☐			
L'APPRENTI(E)			
Nom de naissance de l'apprenti(e) : COTHIAS			
Prénom de l'apprenti(e) : Flavie			
NIR de l'apprenti(e)* : 2 01 02 91 514 019 29 *Pour les employeurs du secteur privé dans le cadre L.6353-10 du code du travail		Date de naissance : 04/02/2001	
Adresse de l'apprenti(e) :		Sexe : ☐ M ☒ F	
N° 58	Voie : rue Victor Hugo	Département de naissance : 091	
Complément :		Commune de naissance : QUINCY SOUS SENART	
Code postal : 91280		Nationalité : 1 Régime social : 2	
Commune : SAINT PIERRE DU PERRY		Déclare être inscrit sur la liste des sportifs, entraîneurs, arbitres et juges sportifs de haut niveau : ☐ oui ☒ non	
Téléphone : 06 45 44 36 76		Déclare bénéficiaire de la reconnaissance travailleur handicapé : ☐ oui ☒ non	
Courriel : flavie.cothias@gmail.com		Situation avant ce contrat : 03	
Représentant légal (à renseigner si l'apprenti est mineur non émancipé)		Dernier diplôme ou titre préparé : 54	
Nom de naissance et prénom :		Dernière classe / année suivie : 01	
Adresse du représentant légal :		Intitulé précis du dernier diplôme ou titre préparé : BTS des métiers de l'audiovisuel option TIEE	
N°	Voie :	Diplôme ou titre le plus élevé obtenu : 54	
Complément :			
Code postal :			
Commune :			
LE MAÎTRE D'APPRENTISSAGE			
Maître d'apprentissage n°1		Maître d'apprentissage n°2	
Nom de naissance : YVON		Nom de naissance :	
Prénom : Gwenaël		Prénom :	
Date de naissance : 25 11 1968		Date de naissance :	

L'employeur atteste sur l'honneur que le maître d'apprentissage répond à l'ensemble des critères d'éligibilité à cette fonction.

LE CONTRAT

Type de contrat ou d'avenant : 11

Type de dérogation : à renseigner si une dérogation existe pour ce contrat

Numéro du contrat précédent ou du contrat sur lequel porte l'avenant :

Date de conclusion :
(Date de signature du présent contrat)

Date de début d'exécution du
contrat :

Si avenant, date d'effet :

12 09 2022

Date de fin du contrat ou de la période
d'apprentissage : 30 09 2023

Durée hebdomadaire du travail :
35 heures 00 minutes

Travail sur machines dangereuses ou exposition à des risques particuliers : ☐ oui ☐ non

Rémunération

* Indiquer SMIC ou SMC (salaire minimum conventionnel)

1 ^{re} année, du	au	:	% du	*	; du	au	:	% du	*
2 ^{ème} année, du 12 09 2022	au 31 08 2023	:	61 % du SMC	*	; du	au	:	% du	*
3 ^{ème} année, du 01 09 2023	au 30 09 2023	:	78 % du SMC	*	; du	au	:	% du	*
4 ^{ème} année, du	au	:	% du	*	; du	au	:	% du	*

Salaire brut mensuel à l'embauche :
1 148 €

Caisse de retraite complémentaire :

Avantages en nature, le cas échéant : Nourriture : € / repas Logement : € / mois Autre : ☐

LA FORMATION

CFA d'entreprise : ☐ oui ☒ non

Dénomination du CFA responsable :

AFASAM - CFA SVA

N° UAI du CFA : 0932305A

N° SIRET CFA : 44116460500012

Adresse du CFA responsable :

N° 92 Voie : av Gallieni

Complément :

Code postal : 93177

Commune : BAGNOLET CEDEX

Diplôme ou titre visé par l'apprenti : 6 2

Intitulé précis :

Licence Pro. Métiers de l'informatique : ASSR, option SAN

Code du diplôme : 2503263J

Code RNCP : 29964

Organisation de la formation en CFA :

Date de début du cycle de formation :

05 10 2022

Date prévue de fin des épreuves ou examens :

30 09 2023

Durée de la formation : 553 heures

Visa du CFA (cachet et signature du directeur) :

Centre de Formation
d'Apprentis du Spectacle
Tél 01 48 97 77 77 - 48 97 19 19
92 av Gallieni 93177 BAGNOLET
N° RNE du CFA 0932305A

☒ L'employeur atteste disposer de l'ensemble des pièces justificatives nécessaires au dépôt du contrat

Fait à : GENNEVILLIERS

Signature de l'employeur

Signature de l'apprenti(e)

Signature du représentant légal de
l'apprenti(e) mineur(e)

CADRE RÉSERVÉ À L'ORGANISME EN CHARGE DU DÉPÔT DU CONTRAT

Nom de l'organisme :

N° SIRET de l'organisme :

Date de réception du dossier complet :

Date de la décision :

N° de dépôt :

Numéro d'avenant :

Pour remplir le contrat et pour plus d'informations sur le traitement des données reportez-vous à la notice FA 14